

Questions orales

Le gouvernement entend-il prendre des mesures pour que les entreprises à 100 p. 100 canadiennes aient accès aux mêmes conditions réglementaires et tarifaires que celles qui ont un partenaire américain?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je ne suis pas sûr d'avoir compris la nature de la question en ce qui concerne la concurrence. Comme la députée le sait, nous avons une politique qui favorise la concurrence. Dans les services par satellite ainsi que dans les services téléphoniques, nous avons créé un système pour encourager la concurrence, pour réduire les coûts pour les usagers et pour améliorer le choix que les consommateurs ont pour tous les services.

[Traduction]

D'ici peu il y aura des compagnies agréées qui introduiront une nouvelle gamme de services de communication personnelle, ce qui aura pour effet d'accroître la concurrence non seulement dans ce nouveau secteur, mais également dans le secteur des télécommunications cellulaires.

[Français]

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Monsieur le Président, visiblement le ministre n'a pas bien saisi ma question.

Je lui demandais si le gouvernement pouvait s'engager à faire en sorte que les compagnies qui sont à 100 p. 100 canadiennes aient affaire aux mêmes règlements tarifaires et réglementaires en ce qui concerne les interurbains, c'est-à-dire qu'elles n'aient pas à se présenter devant le CRTC, comme n'ont pas à le faire les compagnies américaines?

• (1455)

Alors, je lui adresse une deuxième question, s'il peut répondre à la première également. Comment se fait-il que les compagnies canadiennes n'aient pas accès au marché américain de la même façon qu'ont accès au marché canadien les compagnies de télécommunications américaines? Le ministre peut-il s'engager à contacter son collègue, Mickey Kantor, afin de faire le point sur cette question?

[Traduction]

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord permettez-moi de remercier la députée de sa question parce qu'elle souligne le fait que le Canada compte parmi les marchés les plus ouverts et les plus libéraux au monde en matière de télécommunications.

Pas plus tard que le printemps dernier, le vice-président des États-Unis a déclaré que son pays était disposé à offrir un traitement réciproque aux pays qui jouissaient d'un climat d'investissement ouvert. Quant à nous, alors que nous avons autorisé une propriété étrangère de l'ordre de 20 p. 100 dans le cas des compagnies exploitantes et de l'ordre de 33,3 p. 100 dans le cas des compagnies de portefeuille, nous attendons toujours d'obtenir la réciprocité de la part des États-Unis.

Je signale à la députée que des discussions à l'échelle internationale sont actuellement en cours en vue d'un accord général sur le commerce et les services. Je lui assure que le gouvernement est toujours résolu non seulement à maintenir un marché des services de télécommunication qui soit ouvert, mais également à veiller à ce que les sociétés canadiennes aient un accès au marché américain qui soit égal à celui dont jouissent au Canada les sociétés américaines.

* * *

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

M. Randy White (Fraser Valley—Ouest, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général du Canada. J'ai examiné la dernière version modifiée des directives du commissaire du Service correctionnel du Canada. Il semble que les détenus qui sont «sans emploi faute d'affectation» aient droit à un salaire de niveau un.

Alors que les gens ordinaires sont confrontés ce Noël à des compressions dans l'assurance-chômage, le solliciteur général pourrait-il nous dire pourquoi il accorde ses propres prestations spéciales d'assurance-chômage aux meurtriers et aux violeurs, ainsi qu'à d'autres détenus de cette façon?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le système de rémunération des détenus fait l'objet d'un examen à l'heure actuelle. Nous avons l'intention d'apporter des modifications au niveau de rémunération dont peuvent profiter les détenus, niveau qui est basé fondamentalement sur le travail qu'ils effectuent et les cours qu'ils suivent.

Je remercie le député de cette question. Je vais veiller à ce qu'on la porte à l'attention du Service correctionnel du Canada.

M. Randy White (Fraser Valley—Ouest, Réf.): Monsieur le Président, il est difficile de coincer notre collègue.

On donne un très mauvais exemple en prison en rémunérant le chômage. Je voudrais également citer un autre passage des directives du commissaire. Dans les dispositions touchant la rémunération des détenus, on dit:

La rémunération des heures supplémentaires n'est autorisée que s'il n'y a pas d'autre solution raisonnable.

Le solliciteur général pourrait-il dire à nous, pauvres Canadiens, pourquoi les détenus peuvent profiter de cette politique ridicule sur les heures supplémentaires?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, c'est la même question que le député a posée à mon secrétaire parlementaire l'autre jour. J'ai demandé au Service correctionnel du Canada de me présenter un rapport pour justifier cela. Je serai heureux de transmettre les renseignements à ce sujet à mon collègue.

Je voudrais également ajouter à cet égard que je veux être certain que mon collègue et tous les membres de son parti sont conscients du fait que nous apprécions beaucoup les bons souhaits que son chef nous a transmis tout à l'heure. Bien entendu, nous rejetons la prémisse inacceptable de la question de son chef.